



**Ministère de l'Economie et des Finances
Direction Générale du Trésor
et de la comptabilité Publique (DGTCP)**

THÈME: QU'EST-CE QUE LA ZONE FRANCHE

Présentateurs: Messieurs KABA Ibrahima
et Anaud Théodore YAO
Conseillers Techniques

Sommaire

INTRODUCTION

- I. DEFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE FRANCHE
- II. POLITIQUE DE CRÉATION D'UNE ZONE FRANCHE ET INTÉRÊTS
- III. AVANTAGES D'UNE ZONE FRANCHE
- IV. EXEMPLE DE ZONES FRANCHES EN AFRIQUE
- V. V. INCONVÉNIENTS

CONCLUSION

INTRODUCTION

- ▶ Dès l'Antiquité, certains États ont voulu favoriser les activités de commerce en autorisant les marchandises destinées à d'autres contrées à transiter dans leurs ports sans être frappées par les mêmes taxes que les produits destinés au marché intérieur. Au II^e siècle av. J.-C., l'île grecque de Delos devint vite grâce à des privilèges un centre international d'entreposage et de négoce pour toute la Méditerranée.
- ▶ Au Moyen Âge, la formule se développe et profite à des ports comme Marseille, Gênes, Venise et Hambourg.
- ▶ Au XIX^e siècle, les ports francs s'internationalisent en Asie du Sud-Est, avec Singapour, Hong Kong et Colón à l'entrée du canal de Panama.

I. DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES (1)

Une **zone franche** (en anglais *free zone*) est une zone géographique d'un pays présentant des avantages fiscaux afin d'attirer l'investissement et de développer l'activité économique. Les entreprises qui s'y installent bénéficient d'un environnement fiscal et réglementaire plus favorable que celui en vigueur dans le reste du pays. En particulier les marchandises qui y sont introduites sont considérées comme ne se trouvant pas sur ce territoire et sont donc exonérées de droits à l'importation, de taxes et de mesures de politique commerciale.

Une zone franche est la zone géographique d'un territoire dont le développement de l'activité économique a été jugé prioritaire par les autorités.

Les zones franches peuvent couvrir une aire d'activités économiques relativement vaste où on peut non seulement stocker mais également transformer les marchandises.

Le principe des zones franches est qu'elles offrent des avantages fiscaux (exonération de **TVA**, exonération d'**impôt sur les bénéfices** ou les plus-values, etc.) et des exonérations de droits de douane (taxes à l'importation ou à l'exportation), dans le but d'attirer des investisseurs.

À l'international, les zones franches sont souvent situées dans de grands ports ou à proximité de frontières.

DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES (2)

- ▶ Partie du territoire douanier communautaire dans laquelle les marchandises qui y sont introduites sont considérées comme ne se trouvant pas sur ce territoire.

ça implique que :

- les marchandises non communautaires placées en zone franche ou en entrepôts francs sont **exonérées** de droits à l'importation, de taxes et de mesures de politique commerciale ;
- les marchandises communautaires placées en zone franche ou en entrepôts francs **peuvent bénéficier** des avantages liés à [l'exportation](#) (préfinancement des restitutions dans le cadre de la politique agricole commune);

II. POLITIQUE DE CRÉATION D'UNE ZONE FRANCHE ET INTÉRÊTS

La création des zones franches doit toujours s'accompagner d'une politique pour intéresser les entreprises et les convaincre de s'installer. Cette politique peut passer par une grande variété d'avantages en plus des exonérations douanières :

- ▶ offre de terrains viabilisés ;
- ▶ garantie d'un traitement privilégié face aux administrations locales ;
- ▶ remises d'impôts partielles ou totales, temporaires ou définitives ;etc.

L'installation d'investisseurs dans une zone franche est intéressante dans le fait qu'ils génèrent des activités de sous-traitance et de services.

Les entreprises s'installent dans une zone franche afin de pouvoir prétendre à des avantages fiscaux, à une baisse des taxes.

III. AVANTAGES DE LA ZONE FRANCHE

En 2005, les 860 principales Zones Franches industrielles dans le monde recensaient au total 30 millions d'emplois. La Zone Franche:

- ❑ Favorise les Investissements directs étrangers (IDE), avec notamment un code des investissements attractifs.
- ❑ Les obligations des entreprises en matière de sécurité, d'hygiène, de protection sociale et de salaire minimum doivent être respectées;
- ▶ Au niveau de la fiscalité : allègement des taxes sur les investissements et les plus-values immobilières, raccourcissement des périodes d'amortissement, déductions fiscales pour l'embauche de chômeurs et de jeunes, déductions pour frais de formation, exonération ou réduction de l'impôt sur les ventes ;
- ▶ Au niveau de la simplification de certaines réglementations : en matière d'urbanisme et dans les relations entre les entreprises et avec les diverses administrations publiques.
- ❑ Favorise l'aménagement du territoire et le transfert de technologie.

III. AVANTAGES DE LA ZONE FRANCHE

▶ Exonérations de charges fiscales

Exonération d'impôt sur les bénéfices (IR et IS) : cette exonération est d'au moins 5 ans et peut atteindre 14 ans avec un plafond des bénéfices.

▶ Exonérations de charges sociales

Exonération des charges patronales de Sécurité sociale totales ou partielles.

Vous bénéficiez de cette exonération si vous embauchez un employé pendant au moins 1 an, avec un plafond atteignant 1.5 fois le SMIC.

▶ Autres exonérations

* une exonération de la contribution économique territoriale (ancienne taxe professionnelle) pendant 5 ans

* une exonération de la taxe foncière pendant 5 ans si vous êtes propriétaire des locaux.

IV. EXEMPLE DE ZONES FRANCHES EN AFRIQUE

La première zone franche industrielle a été créée au Maroc en 1962. Quelques autres pays ont aussi créé des zones franches dans les années 1970 : Île Maurice en 1971, Tunisie en 1972, Égypte et Sénégal en 1974, Liberia en 1975, Côte d'Ivoire en 1976, Togo en 1977, Zaire en 1979.

La Zone Franche de Tanger, entrée en exploitation en 1999, s'est développée de manière importante sur une assiette foncière de 350 ha.

Plus récemment, en 2009, le Gabon a lancé deux zones franches. La première, spécialisée dans la transformation du bois dont le pays est recouvert à 85 %, porte la dénomination de zone économique spéciale de Nkok. Elle est réalisée en partenariat avec un groupe singapourien et se situe à une trentaine de kilomètres de Libreville.

La Côte d'Ivoire a travers la mise en place d'une zone franche de la biotechnologie, des technologies de l'information et de la communication à Grand-Bassam depuis 2007. Une initiative encouragée par l'Etat et des bailleurs de fonds privés pour faire face aux échecs de l'industrialisation lourde, à la réduction de la fracture numérique, permettre le transfert de technologie et surtout favoriser la création d'emplois nouveaux. Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB), entreprise en charge de la gestion de la zone franche.

V. INCONVÉNIENTS

- ❖ Un manque à gagner pour l'état, baisse des recettes tarifaires
- ❖ Contraintes pour développer les recettes de fiscalité directe.
- ❖ Risques toujours présents de la baisse des ressources publiques notamment pour les pays les plus pauvres (Keen, 2005).

Sur le plan des dépenses, les pouvoirs publics doivent souvent procéder à des investissements considérables en faveur des infrastructures. Les coûts d'infrastructure, y compris des services collectifs comme l'eau et l'électricité, peuvent peser très lourdement, en particulier si les avantages escomptés sur le plan de l'emploi et des investissements se font attendre.

- ❖ Recettes fiscales perdues du fait de l'installation dans la zone d'entreprises faisant auparavant partie du territoire douanier national.

CONCLUSION

Expression de la modernité, les Zones Franches, quel que soit le type en vigueur, accompagnent le pays, progressivement, dans la mise en place des stratégies de son développement.

D'un concept pluriel, elles sont un objet géographique majeur laissé pendant longtemps à la seule appréciation de l'économie. Elles sont une réalité matérielle à la fois pour le pays qui en a suscité sa création que pour le reste du monde.

La Zone Franche ivoirienne se veut un instrument de développement des technologies de l'information et de la biotechnologie copiée du modèle uniforme voué à l'exportation de produits à valeur ajoutée. Elle se dresse comme accompagnatrice de la mise en œuvre d'une politique industrielle et dotée d'attributs adéquats qui lui permettent d'être un diffuseur crédible et accepté du commerce mondial.

Cependant, elle peut contribuer à des distorsions économiques et il faut faire attention au risque lié aux dépenses publiques.

*Merci de votre
aimable attention*